



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 56919

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la communication réalisée autour de la grippe H1N1. Sans remettre en cause l'excellent travail d'information du ministère et la nécessité de prévenir au plus tôt une propagation de l'épidémie, l'interprofession nationale porcine s'inquiète des conséquences de l'utilisation du terme "grippe porcine" sur des affiches d'information éditées par le ministère de la santé à destination des personnes qui se rendraient ou reviendraient de pays touchés. La filière porcine, sanctionnée à tort par cette épidémie, souhaite voir ces affiches retirées et modifiées. Elle est même prête à cofinancer cette modification. Compte tenu du fait que la transmission est essentiellement interhumaine, sans lien avec une épizootie, il souhaite connaître la position du Gouvernement afin d'adapter les messages sur le virus H1N1 auprès du grand public sans nuire à la filière porcine.

Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56919

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7620

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298